

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2008/2186(DEC)

12.2.2009

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union
européenne pour l'exercice 2007
(SEC(2008)2359 - C6-0415/2008 - 2008/2186(DEC))

Section III - Commission

Rapporteur pour avis: Jan Andersson

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

Chapitre 3 - Gestion budgétaire

1. note que l'exécution du budget 2007 a particulièrement retenu l'attention de la Cour des comptes européenne, dans la mesure où il s'agissait de la première année d'un nouveau cycle de programmation (2007-2013);
2. note avec satisfaction que la Cour des comptes a émis, pour la première fois, une déclaration d'assurance positive en ce qui concerne l'exécution du budget de la Commission;
3. est cependant préoccupé par le fait que, dans certains domaines, notamment la cohésion, la Cour des comptes a tout de même conclu que les paiements étaient matériellement affectés par des erreurs et que les systèmes de surveillance et de contrôle dans ces domaines n'étaient, au mieux, que partiellement efficaces;
4. encourage donc la Commission à poursuivre ses efforts afin de remédier aux faiblesses en termes de surveillance et de contrôle, par l'élaboration et le lancement d'un programme de réforme interne, ainsi que la mise en place, en collaboration avec les États membres, d'un plan d'action visant à améliorer davantage les systèmes de surveillance et de contrôle de l'Union;

Chapitre 6 – Cohésion

5. note que 27 % de tous les paiements au titre de ce chapitre, au cours de l'exercice 2007, ont été réalisés dans le domaine politique "Emploi et affaires sociales"; constate également que 84 % de l'ensemble des paiements effectués au cours de l'exercice 2007 se rapportaient encore au cycle de programmation 2000-2006;
6. se félicite, en ce qui concerne le domaine politique "Cohésion", y compris le domaine "Emploi et affaires sociales", que presque 100 % des crédits de paiement aient été utilisés, après que des corrections ont été effectuées par le biais de budgets modificatifs;
7. déplore les erreurs les plus fréquentes constatées dans le domaine des fonds sociaux européens, à savoir l'incapacité à fournir la preuve de la pertinence, pour le projet en question, des coûts administratifs ou des frais de personnel, ainsi que la surestimation de ces coûts et frais; est donc résolument en faveur des nouvelles règles au titre du cadre financier applicable à la période 2007-2013, qui simplifie les procédures et permet la déclaration des frais généraux sur une base forfaitaire, proportionnellement aux coûts directs; invite, en outre, les États membres à intensifier leurs activités d'information destinées aux bénéficiaires et à améliorer les contrôles de la gestion courante afin de limiter les erreurs;

8. accueille favorablement le document d'orientation, publié le 5 juin 2008, concernant les vérifications de gestion à effectuer par les États membres dans le cadre des opérations cofinancées par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion au cours de la période 2007-2013¹.

¹ COCOF 08/0020/04-EN.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	11.2.2009
Résultat du vote final	+: 44 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Jan Andersson, Edit Bauer, Iles Braghetto, Philip Bushill-Matthews, Milan Cabrnach, Alejandro Cercas, Ole Christensen, Luigi Cocilovo, Jean Louis Cottigny, Jan Cremers, Harald Ettl, Richard Falbr, Carlo Fatuzzo, Ilda Figueiredo, Joel Hasse Ferreira, Stephen Hughes, Karin Jöns, Ona Juknevičienė, Jean Lambert, Bernard Lehideux, Elisabeth Lynne, Thomas Mann, Jiří Maštálka, Maria Matsouka, Elisabeth Morin, Csaba Óry, Siiri Oviir, Marie Panayotopoulos-Cassiotou, Pier Antonio Panzeri, Rovana Plumb, Elisabeth Schroedter, José Albino Silva Peneda, Kathy Sinnott, Jean Spautz, Gabriele Stauner, Ewa Tomaszewska, Anne Van Lancker, Gabriele Zimmer
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Gabriela Crețu, Pierre Jonckheer, Jamila Madeira, Adrian Manole, Ria Oomen-Ruijten, Csaba Sógor, Patrizia Toia